



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 9 juin 2025 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière. M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe est absente.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2025-331 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2025-332 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que proposé.

Procès-verbaux

2025-333 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 2 juin 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2025-334 Adoption du *Règlement 709 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal*

Document : *Règlement 709 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 juin 2025;



Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 709 sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Travaux publics

2025-335 Achat d'une surfaceuse électrique 2024 ou plus récente - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 25 mars 2025, analyse de conformité administrative datée du 7 avril 2025 et dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 16 avril 2025.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Engo Equipment Sales inc.	159 815,25 \$
Robert Boileau inc.	183 560,47 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat d'une surfaceuse électrique 2024 ou plus récente soit octroyé à la compagnie Engo Equipment Sales inc. au coût de 159 815,25 \$, incluant les taxes, conformément à la soumission déposée le 15 mars 2025.

QUE cette dépense soit financée au poste budgétaire 22-700-00-724.

Planification et aménagement du territoire

2025-336 Travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 17 avril 2025 et dossier de l'ingénieur de projets daté du 30 avril 2025.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, six soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
GJ Ménard inc.	561 203,08 \$
Rainville excavation et aménagement paysager inc.	578 644,80 \$
Univert paysagement inc.	644 812,36 \$
Pavage Axion inc.	706 268,30 \$



VILLE DE FARNHAM
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
J. A. Beaudoin construction ltée	760 994,74 \$
Roger Dion et fils 2006 inc.	822 428,88 \$

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 soit octroyé à la compagnie GJ Ménard inc. au coût de 561 203,08 \$, incluant les taxes, conformément à la soumission déposée le 17 avril 2025.

QUE cette dépense soit financée au poste budgétaire 22-700-00-721.

Seconde période de questions

Aucune personne n'est présente.

Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 03

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire